



**SÉANCE
ORDINAIRE
21 JANVIER 2025**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

**MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO
SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2025
ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

-Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

4. Parole à la mairesse et correspondance

4.1 Parole à la mairesse

4.2 Correspondance

- Remerciements de la part du Marché de Noël de Montebello

5. Période de questions des citoyens

6. Greffe et affaires juridiques

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 et de la séance ordinaire du 17 décembre 2024

6.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

6.3 Le point numéro 6.3 est reporté - Renouvellement du contrat de membre Tricentris

6.4 Dépôt des résultats de la liste des signataires pour les réserves financières

7. Ressources humaines

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

8. Finances – trésorerie

8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

8.2 État des comptes

8.3 Rapport financier détaillé au 31 décembre 2024

9. Sécurité civile et sécurité incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

9.2 Demande au ministère des Transports et Mobilité durable du Québec (MTMQ) afin de permettre l'installation d'éclairage additionnel au coin des rues Notre-Dame et Laval

9.3 Vente d'une échelle de 45 pieds du département d'incendie

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et gestion des eaux

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

12. Communication, loisirs et culture

12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

13. Avis de motion et règlements

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

14. Affaires diverses

Le point 14.1 est ajouté

14.1 Renouvellement du bail de la salle Denis-Boucher

15. Période de questions des citoyens

16. Période de questions et commentaires des membres du Conseil

17. Levée de la séance



**SÉANCE
ORDINAIRE
21 JANVIER 2025**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **21 janvier 2025 à 19 h 00** à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents les conseillers Pierre Bertrand, Martin Deschênes, Jean-Philippe Comeau, Benoît Millette et Jésabelle Dicaire.

Le conseiller Dominique Primeau a motivé son absence.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Madame Emanuelle Champagne, greffière adjointe, est aussi présente.

Il y a 6 personnes qui assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, déclare la séance ordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils croient être en conflit d'intérêts relativement aux matières qui seront traitées à l'ordre du jour.

2025-01-01

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

- a) Le point numéro 6.3 est reporté à une séance ultérieure
- b) Ajout du point numéro 14.1, la résolution numéro 2025-01-06 est déposée par le conseiller numéro 3, Monsieur Jean-Philippe Comeau et modifiée par le conseiller numéro 2, Monsieur Martin Deschênes.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

- Il n'y a pas de sujet à cette section.

4. Parole à la mairesse et correspondance

4.1 Parole à la mairesse

- Madame Nicole Laflamme, procède à l'allocution du mot de la Mairesse.
- Mot de bienvenue et souhaite la bienvenue aux citoyens.

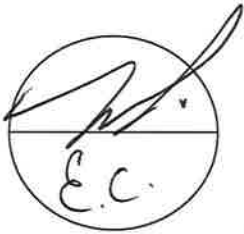
4.2 Correspondance

- Carte de remerciements de la part du Marché de Noël de Montebello

5. Période de questions aux citoyens

Il y a eu question de :

- Suivi de la lettre concernant la révision de la décision envoyée par le Centre d'action culturelle
- Le sentier de raquette et l'entretien du boisé
- La problématique des lampadaires



2025-01-02

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

6. Greffe et affaires juridiques

6.1 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 et de la séance ordinaire du 17 décembre 2024

Conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 et de la séance ordinaire du 17 décembre 2024 sont déposés lors de la présente séance.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 et de la séance ordinaire du 17 décembre 2024 déposés lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

- Le directeur général agréé et greffier-trésorier dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2025 à l'exception du conseiller numéro 5.
- La déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller numéro 5 sera déposée à une séance ultérieure.

6.3 Renouvellement du contrat de membre Tricentris

Le point numéro 6.3 est reporté à une séance ultérieure

CONSIDÉRANT QUE le contrat de membre utilisateur Tricentris arrive à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler le contrat de membre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité favorise l'adhésion à une coopérative.

Il est proposé par _____

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, à signer tous les documents permettant de donner suite à la présente résolution.

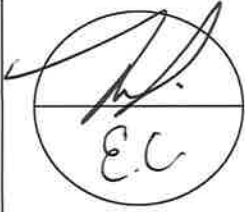
Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Dépôt des résultats de la liste de signataires pour les réserves financières

- Le directeur général agréé et greffier-trésorier dépose les résultats de la liste des signataires pour les réserves financières ;

- Réserve financière en prévision de l'achat et du maintien des véhicules du service des travaux publics
Résultat : 1
- Réserve financière en prévision de l'achat et du maintien des véhicules du service de protection incendie
Résultat : 0
- Réserve financière aux fins de financement pour la réfection du centre communautaire « l'église Notre-Dame-De-Bonsecours »
Résultat : 6



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

7. Ressources humaines

-Il n'y a pas de sujet à cette section

8. Finances – trésorerie

2025-01-03

8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de décembre 2024.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques d'une somme de 51,133.37\$, les dépôts direct numéro 700 à 716 d'une somme de 117,527.28\$ et les chèques numéro 8167 à 8284 d'une somme de 78,985.00\$ du mois de décembre 2024 totalisant une somme de 247,645.65\$.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Emanuelle Champagne, greffière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.



Emanuelle Champagne
Greffière adjointe

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élus pour analyse.

8.3 Rapport financier détaillé au 31 décembre 2024

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal du Québec, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élus un état de la situation financière sommaire au 31 décembre 2024.

9. Sécurité civile et sécurité d'incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service d'incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de décembre 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

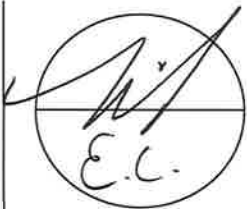
Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs

2025-01-04

9.2 Demande au ministère des Transports et Mobilité durable du Québec (MTMQ) afin de permettre l'installation d'éclairage additionnel au coin des rues Notre-Dame et Laval

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage du lampadaire public au coin des rues Notre-Dame et Laval est insuffisant, car il y a une traverse piétonnière très achalandée par les clients du restaurant Le Bistro ;

CONSIDÉRANT QUE cet endroit n'est pas suffisamment éclairé en soirée pour permettre aux automobilistes de bien apercevoir les piétons qui s'apprêtent à traverser la rue pour se rendre au stationnement ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE le manque d'éclairage représente un danger potentiel pour la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE la rue Notre-Dame est sous la compétence du MTMQ et qu'il y a lieu de soumettre une demande pour améliorer l'éclairage à cet endroit.

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'INSTRUIRE le directeur général agréé de faire une demande auprès du MTMQ afin de permettre l'ajout d'éclairage adéquat afin de sécuriser les environs du coin des rues Notre-Dame et Laval ;

D'INSTRUIRE le directeur général agréé et le directeur des travaux publics, de prendre les moyens nécessaires pour améliorer l'éclairage audit endroit, dans les meilleurs délais pour donner suite à l'autorisation reçue du MTMQ.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2025-01-05

9.3 Vente d'une échelle de 45 pieds du département d'incendie

CONSIDÉRANT QUE le département d'incendie de la municipalité dispose d'une échelle de 45 pieds ;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement n'a jamais été utilisé jusqu'à présent et que le département d'incendie ne l'utilisera pas ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général agréé a reçu une offre d'achat de l'Académie des pompiers d'un montant de 2 000 \$, taxes en sus.

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé ou tout autre employé qu'il désignera à vendre cet équipement, pour la somme de 2000\$, taxes en sus.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et de la gestion des eaux

Monsieur Éric Cayer, directeur des travaux publics et gestion des eaux, dépose son rapport du mois de décembre 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

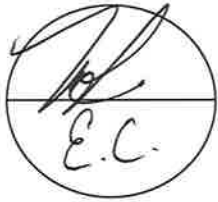
11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Priscilla Melançon, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois de décembre 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

12. Communications, développements et vie communautaire

12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture

Monsieur Jean-François Lahaye, directeur des communications, loisirs et culture, dépose son rapport du mois de décembre 2024.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

13. Avis de motion et règlements

- Il n'y a pas de sujet à cette section

14. Affaires diverses

14.1 Renouvellement du bail de la salle Denis-Boucher

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu une demande du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau afin de revoir leur décision concernant la résolution numéro 2024-08-152, relative au renouvellement du bail pour la salle Denis Boucher ;

CONSIDÉRANT QUE la demande du CAC de le supporter dans sa démarche afin d'obtenir l'agrément muséal ;

CONSIDÉRANT QUE les employés de l'administration manquent d'espace au sein de l'édifice de la municipalité ;

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

D'ABROGER la résolution numéro 2024-08-152, adoptée lors de la séance extraordinaire du 27 août 2024 ;

D'AUTORISER la prolongation du bail actuel devant prendre fin en septembre 2025 jusqu'au 30 juin 2030 ;

DE MAJORER le prix du bail actuel de 5% par année à partir de juin 2025, ledit bail pourra être renouvelé pour une période de 36 mois. Le locateur doit aviser par écrit le locataire de son intention de renouvellement 12 mois précédant le terme du bail ;

QUE le Centre d'action culturelle s'engage à libérer le bureau fermé dans un délai maximum de 6 mois suivant la demande officielle par résolution du directeur général agréé détaillant l'utilisation du dit-bureau ;

D'AUTORISER l'accès aux salles de bain du sous-sol au personnel administratif de la municipalité ;

D'AUTORISER la mairesse, Madame Nicole Laflamme, et le directeur général agréé et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, à signer tout document relatif au renouvellement du bail.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande à chacun des membres du Conseil présents s'ils sont d'accord avec la résolution telle que modifiée :

Pierre Bertrand, conseiller 1 : D'accord

Martin Deschênes, conseiller 2 : D'accord

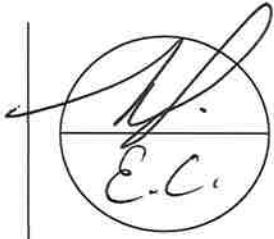
Jean-Philippe Comeau, conseiller 3 : D'accord

Benoît Millette, conseiller 4 : D'accord

Jésabelle Dicaire, conseillère 6 : D'accord

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents, la Mairesse n'ayant pas voté.

2025-01-06



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

15. Période de questions des citoyens

Il y a eu question de :

- Suivi de la rencontre d'octobre concernant le secteur de la Montagne
- Qui est la personne à contacter concernant l'assurance et la confidentialité de la nouvelle entente de location pour le Centre d'action culturelle ?
- Le règlement concernant les chiens est-il appliqué à la grandeur de la municipalité?

16. Période de questions et communications des membres du Conseil

2025-01-07

17. Levée de la séance

Il est proposé par Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée à 20 h 20

Note : Madame Nicole Laflamme, mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

"Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal"

Et j'ai signé ce

20 février 2025

Nicole Laflamme
Mairesse

Emanuelle Champagne
Greffière adjointe